










Guide formulaire interactif : À lire impérativement

- 1/2) Pour **télécharger** le formulaire depuis le site sur votre bureau :
-  Utiliser le navigateur « Firefox » (🦊) → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
 -  Cliquer le bouton « Télécharger » (📄) → Situé en haut à droite du navigateur ou « Clic droit : Enregistrer sous » ;
- 2/2) Pour **utiliser** les formulaires interactifs :
-  Ouvrir le fichier PDF avec Adobe Acrobat Reader DC (📄) → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
 -  Ouvrir le fichier PDF sur votre ordinateur uniquement (🍏 ou 🍏)
- Conseils pour **l'envoi du formulaire** (@ ou ✉) :
-  Pensez à remplir ce formulaire électroniquement ;
 -  Si vous ne souhaitez pas signer électroniquement : Remplir le formulaire électroniquement, l'imprimer, le signer et l'envoyer ;
 -  La liste des adresses mails/ postales DSAC (Pôle Licences) auxquelles vous pouvez envoyer vos documents se trouve : [ICI](#)
- Un **problème** avec nos formulaires interactif (?!?) :
-  Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives à l'utilisation des « i-Formlic » sur le site du Ministère : [ICI](#)
 -  Le tutoriel vidéo pour signer électroniquement le formulaire est disponible : [ICI](#)

Informations générales :

- 1) **Redevance** : Les extensions de privilèges de la qualification d'instructeur de vol ne sont pas des actes soumis à redevance
 - 2) **Durée de l'AOC FI** : L'examen pratique d'aptitude n'est acceptable que si le temps de vol d'examen est de 1 heure minimum (doctrine PN/FOR & GM1 FCL.1015).
 - 3) **AOC FI/ME → FI/SE** : Une AOC FI peut proroger plusieurs privilèges. Il est possible qu'une AOC effectuée en tant que FI/ME proroge les privilèges du FI/SE (section 5 de l'AOC remplie par l'examineur). Cependant, l'inverse n'est pas vrai.
- De plus si les privilèges IR du FI doivent être prorogés par test, cette AOC devra inclure des exercices IR (section 6 de l'AOC remplie par l'examineur). Le nombre d'exercices est à la discrétion du FE.
- Par conséquent, une AOC FI-IR/ME prorogera un FI-IR/SE (Section 5 : ME et section 6 : IR), l'inverse n'est pas vrai.
- 4) Il est possible de proroger les qualifications FI, CRI et IRI avec une seule AOC. Pour cela, les cases relatives aux qualifications instructeurs doivent être cochées dans l'AOC instructeur.
 - 5) Il est possible d'utiliser une attestation de formation pour proroger les qualifications FI, CRI et IRI. Pour cela, les cases relatives aux qualifications instructeurs doivent être cochées dans l'attestation de formation.

Pièces à fournir FI(A) :



- Originale/Copie/Scan (recto/verso) de la licence Part-FCL.
- Les pièces demandées dans la rubrique « Condition de prorogation FI(A) ».

Information sur le navigateur :



1/5. Information sur le candidat :				
Nom de famille ¹		Nom d'usage (Si différent de ¹)		
Prénom(s)		Date de naissance	Lieu de naissance	
Adresse		Commune	Code postal	
Téléphone(s)		Courriel		
N° licence :		Pays de résidence		


Conditions de prorogation FI(A) :

Vous devez satisfaire **uniquement à 2 des 3** exigences suivantes **durant la validité de votre qualification d'instructeur** :

- Expérience (section 2) : Oui. Non.
 - Formation de remise à niveau (section 3) : Oui. Non.
 - Évaluation de compétence FCL.935 (section 4) : Oui. Non.
-  **L'évaluation de compétence devra avoir été effectuée dans les 12 mois précédant la date de fin de validité du FI(A).**
 **L'évaluation de compétence (section 4) est à remplir toutes les 2 prorogations pour les FIs.**

2/5. Expérience et prérequis	
Temps d'instruction en vol dans la catégorie d'aéronef appropriée	<p>- Au moins <input style="width: 50px;" type="text"/> h (50h minimum) en tant que FI, TRI, IRI, CRI, MI ou examinateur au cours de la période de validité de la qualification d'instructeurs.</p> <p><u>Si les privilèges pour dispenser une instruction pour l'IR doivent être prorogés :</u></p> <p>- Au moins <input style="width: 50px;" type="text"/> h (10h minimum) de ces 50 heures ont consisté en de l'instruction en vol pour une IR et ont été effectuées dans les 12 derniers mois précédant la date d'expiration de la qualification d'instructeur.</p>

3/5. Attestation de stage de remise à niveau d'instructeur « Refresher training »
<input type="checkbox"/> Fournir une attestation de remise à niveau pour la prorogation d'une qualification d'instructeur dûment complété et signé par l'ATO. <ul style="list-style-type: none">  Un modèle « 81i-Formlic » est mis à votre disposition sur le site du Ministère : ICI (Section FI)  Cette attestation peut ne pas être fournie si la section ATO du compte-rendu de l'AOC est dûment complété et signé par l'ATO. <input type="checkbox"/> Si l'ATO n'est pas approuvée par la France : Copie du certificat d'approbation de l'ATO.

4/5. Évaluation de compétence (Cf. FCL935)
<input type="checkbox"/> Fournir l'originale/copie/scan du compte-rendu de l'évaluation de compétences (Cf. FCL.935) complété et signé par l'examineur. <ul style="list-style-type: none">  Un modèle « 22Formexa » est mis à votre disposition sur le site du Ministère : ICI (Section FI) <input type="checkbox"/> Si l'examineur n'est pas titulaire d'une licence française Part-FCL : Copie de sa licence et de l'autorisation d'examineur.

5/5. Validation des données renseignées		
<p>Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'article 441-1 du Code pénal, reproduites ci-dessous, relatives aux faux. De plus en cas de violation de ces dispositions, nonobstant les sanctions pénales susceptibles de m'être infligées, je reconnais avoir été informé(e) que la décision d'acceptation fera l'objet d'une décision de retrait immédiat.</p> <p>« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende. »</p>		
Fait à	<p style="text-align: center;">Signature (électronique ou non)</p> <p style="text-align: center; color: red;">Lien tuto « Vidéo » signature électronique : Ici</p>	Fournir la copie de la pièce d'identité (si le formulaire est signé électroniquement)
Le	<p>1/3) Les signatures avec « initiales » ou « Nom/prénom » ne seront pas acceptées.</p> <p>2/3) La signature devra être identique à celle sur votre pièce d'identité.</p> <p>3/3) Veuillez prendre connaissance du tuto vidéo pour signer électroniquement.</p>	